



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : eau investissement
Réf : CR/PV/SG/EH/AP
Tél. : 04 66 54 30 90

B2026_01_07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 15 AVRIL 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS (66) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jean-Claude ROUILLON, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Julie LOPEZ DUBREUIL, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Marc DUMAS, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, Guy CHERON, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Michel MERCIER, Fabien FIARD, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Frédéric GRAS, Henri CROS, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Jean-Marie MALAVAL, Marc SASSO, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Thierry JONQUET, Laurence BULTEZ-CADET, Bruno BIONDINI, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD

POUVOIRS (4) : Aurélie GENOLHER pouvoir à Marielle VIGNE, Aimé CAVAILLE pouvoir à Valérie MEUNIER, Jérôme VIC pouvoir à Frédéric GRAS, Georges DAUTUN pouvoir à Jean-Claude D'ANTONA

ABSENTS EXCUSÉS (6) : Bonifacio IGLESIAS, Valery BEUDIN, Philippe TALAGRAND, Thierry ORTIZ, Johanna HUGUET, Patrick JULLIAN

**Objet : Demande d'aides financières - Assainissement
Commune de Concoules – Réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif.**

Le Bureau de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 21 juillet 2015, et son arrêté interministériel modificatif du 31 juillet 2020, relatifs aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène pendant 5 jours), et plus particulièrement leur article 12,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

Vu la délibération C2026_01_05 du Conseil de Communauté du 9 avril 2026 portant délégation au Bureau de Communauté en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que conformément à l'article 12 de l'arrêté interministériel du 21 juillet 2015, il convient de réaliser un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées au moins tous les 10 ans,

Considérant que le système d'assainissement collectif de la commune de Concoules a fait l'objet d'un diagnostic complet en 2012,

Considérant que l'optimisation du fonctionnement d'un système d'assainissement collectif garantit la non dégradation des eaux du milieu récepteur,

Considérant que la station d'épuration de Concoules est vétuste,

Considérant qu'à long terme, la construction d'un nouvel ouvrage est projetée,

Considérant qu'il est nécessaire, pour le dimensionnement et l'optimisation du futur traitement, de réaliser le schéma directeur d'assainissement collectif du système d'assainissement de la commune de Concoules,

Considérant que la réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif de la commune de Concoules peut être aidée financièrement,

Considérant la nécessité de solliciter le concours de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental du Gard, ainsi que de tout organisme habilité, pour la réalisation de cette étude,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

la réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif de la commune de Concoules, dont le coût prévisionnel s'élève à 63 605 € HT (soixante-trois mille six cent cinq euros hors taxes),

AUTORISE

Monsieur le Président à établir les dossiers d'aides financières correspondants et à solliciter le concours de tous les financeurs potentiels, notamment, le Conseil Départemental du Gard et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Votants : 70
Pour : 70 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENO



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION B2026_01_07 DU BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 15 AVRIL 2026

Coût estimatif du projet de schéma directeur d'assainissement collectif de la commune de Concoules : 63 605,00 € HT.

Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	31 802,50 € HT*	50 %
Conseil Départemental du Gard	19 081,50 € HT*	30 %
Sous total HT	50 884,00 €	80 %
ALÈS AGGLOMÉRATION	12 721,00 € HT	20 %
TOTAL HT	63 605,00 €	100 %

*hors application éventuelle d'un taux plafond

Votants : 70
Pour : 70 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ

